

# ACTIVITES SPORTIVES

## PROTOCOLE SANITAIRE DES MANIFESTATIONS NATIONALES

### ANNEXE « NATATION »

Date : 18/01/2022

## 1. PREAMBULE

FSCF a publié un **guide de reprise des activités** et un **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles**.

Cette **annexe** vient en complément du **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles** et **tient compte de la spécificité sportive du Football**.

*Attention, ce document ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : dans certains départements/villes classées en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des **mesures plus restrictives** pour lutter contre l'épidémie.*

Des mises à jour du protocole et des annexes seront réalisées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## 2. ASPECTS ORGANISATIONNELS

### 2.1 AVANT LA MANIFESTATION

#### 2.1.1 LA GESTION DE LA CIRCULATION

Il faut prévoir une à deux personnes à l'entrée de la piscine pour la vérification des pass sanitaires ou vaccinaux.

Il faut privilégier une circulation à sens unique ou matérialiser des couloirs de circulation.

Une attention particulière est apportée à l'organisation de l'accueil des joueurs afin de respecter les mesures de distanciation (espacer les créneaux horaires d'entrée, marquage au sol de la distanciation).

Il est préconisé de définir un horaire d'arrivée des joueurs et des entraîneurs en lien avec le planning de la manifestation.

L'échauffement devra se faire par association par ligne attribuée. Il ne faut pas mélanger les

associations dans les lignes.

Les nageurs devront venir masqués jusque devant les plots et prévoir un sac pour ranger leurs affaires.

### **| 2.1.2 LE PLANNING DE LA MANIFESTATION**

Il convient d'élaborer un planning de façon à éviter la présence d'un grand nombre de joueurs en même temps, en situation d'échauffement et/ou de compétition.

Pour cela, des aménagements aux règles habituelles de gestion des ordres de passage peuvent être mis en place : regroupement par association plutôt que par catégorie...

La composition des horaires de manifestation doit tenir compte de la provenance des nageurs pour limiter autant que possible le mélange des nageurs de provenances différentes.

Ce planning doit intégrer les pauses pour le nettoyage du matériel en cours de manifestation.

Lors des finales chaque nageur devra se présenter devant sa ligne et ne plus bouger jusqu'au départ.

A la fin de la série, le nageur devra remettre son masque, récupérer son sac et repartir dans le sens de circulation.

### **| 2.1.3 LA GESTION DES ESPACES D'ECHAUFFEMENT**

Élaboration d'un planning d'utilisation des vestiaires en concordance avec les ordres de passage des nageurs, les horaires des séries, en veillant à respecter le volume de personnes autorisées selon l'espace disponible, la distanciation de 1 mètre et le port du masque.

Il est demandé de ne rien laisser dans les vestiaires.

Si possible, prévoir un vestiaire par association. Si cabines individuelles alors penser à désinfecter en sortant.

### **| 2.1.4 LA GESTION DE L'ABORD DU BASSIN**

Aménagement en veillant au respect de la distanciation (1m) : zones d'attente des nageurs et entraîneurs, arbitres/juges, chronométrage, secrétariat informatique...

A noter que si la distanciation n'est pas réalisable, il est préconisé de mettre en place un dispositif de séparation des juges et arbitres.

L'ensemble du corps arbitral, des entraîneurs et autres intervenants devront porter un masque de protection homologué.

### **| 2.1.5 L'ORGANISATION DES PALMARES**

Limiter au maximum le nombre de personnes présentes pour la remise des récompenses : uniquement les nageurs ou capitaines des 3 premières places dans chaque catégorie, un seul officiel, un seul organisateur avec les plateaux pour les coupes et les médailles.

Aucun autre nageur que ceux appelés au podium ne devront se trouver sur le lieu de remise des

récompenses.

Afin de respecter les gestes barrières, il est formellement interdit de serrer les mains et de se faire des accolades.

Il est préconisé de réaliser les palmarès à l'issue de chaque catégorie, afin de réduire le nombre de personnes présentes dans le complexe aquatique.

Afin de ne pas allonger le temps de manifestation, les palmarès peuvent être réalisés dans un espace spécifique aménagé dans la salle annexe ou dans un autre espace.

### **| 2.1.6 L'INFORMATION DES PARTICIPANTS**

Le protocole spécifique de l'événement doit être communiqué aux associations et nageurs inscrits à l'expiration de la date limite d'engagement et dès qu'une actualisation est faite.

Une réunion d'information peut être organisée la veille de la compétition.

Chaque association devra s'engager à respecter le protocole.

### **| 2.1.7 L'INSTALLATION ET LE NETTOYAGE**

Elaboration du planning d'installation en tenant compte des contraintes inhérentes à la situation sanitaire : nettoyage du complexe aquatique, du matériel, du mobilier utilisé par les officiels, les arbitres, la direction de la manifestation et le secrétariat informatique.

Le nettoyage doit être fait régulièrement, à chaque pause déjeuné.

Il faut prévoir des bénévoles de chaque club pour aider à la désinfection des lieux et des matériels.

## **2.2 PENDANT LA MANIFESTATION**

---

### **| 2.2.1 LES MESURES RELATIVES AUX GESTES BARRIERES**

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site de manifestation âgées de 6 ans et plus, à l'exception des joueurs à partir du moment où ils débutent leur échauffement dans l'eau et jusqu'au moment où ils quittent la manifestation.

Les nageurs, les entraîneurs et les juges/arbitres doivent apporter leurs masques individuels et leur gel hydro alcoolique.

Chaque nageur doit prévoir son propre matériel ainsi que sa bouteille d'eau ou sa gourde. Les affaires personnelles doivent être rangées dans le sac du nageur dès lors qu'elles ne sont pas en cours d'utilisation. Le nageur doit conserver son sac et ses affaires personnelles à ses côtés durant tout le circuit d'échauffement et la compétition.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydro alcoolique sur les emplacements clés : accès au complexe aquatique, dans les vestiaires, sur le lieu d'échauffement, sur le bord du bassin, dans les sanitaires, les tribunes, les aires de buvette ou les espaces de restauration.

Il est demandé l'application de gel hydro alcoolique :

- Lors de l'accès au lieu d'échauffement ;
- Lors de l'accès sur le bord du bassin ;
- Avant chaque passage compétitif ;
- À la sortie du bassin.

Il est demandé de respecter les directives formulées par les responsables de l'association recevante ou de l'organisateur de la manifestation.

### **| 2.2.2 LA CIRCULATION**

Les sens de circulation et les zones d'attente sont matérialisés.

Le comité d'organisation local prévoit des personnes chargées de gérer les zones à risque afin de réguler la circulation et respecter les mesures de distanciation.

L'accès aux espaces d'échauffement et à l'aire de pratique est limité aux personnes concernées, en référence au planning élaboré par la commission nationale - et aux personnes indispensables concernant les bénévoles du comité d'organisation local. Tout contrevenant est exclu et peut se voir contraint de quitter le complexe aquatique.

### **| 2.2.3 LES VESTIAIRES**

L'accès aux vestiaires est à éviter. Les nageurs viennent en tenue et repartent en tenue.

Les vestiaires ne sont accessibles qu'aux nageurs et uniquement sur le créneau correspondant dans le planning général.

L'habillage doit se faire rapidement, aucun effet personnel ne peut être laissé dans les vestiaires.

Les distanciations et le port du masque doivent être respectés dans les vestiaires.

L'idéal est que chaque association puisse disposer d'un vestiaire pour la durée totale de la manifestation.

### **| 2.2.4 LE NETTOYAGE DE L'INSTALLATION ET DU MATERIEL**

Le matériel utilisé doit être nettoyé à intervalles réguliers en utilisant des produits adaptés et conformes aux normes en vigueur. Celui-ci doit être réalisé à intervalles réguliers.

### **| 2.2.5 LES REUNIONS DES ARBITRES / COMMISSION**

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire.

La réunion doit avoir une durée courte et se limiter aux points essentiels.

En fonction des besoins, des éléments complémentaires à destination des arbitres/officiels secrétariat/commission peuvent être communiqués en amont de la manifestation par envoi de courriel ou visioconférence.

## 2.2.6 LE SECRETARIAT INFORMATIQUE

Il est préconisé de limiter le nombre de personnes impliquées sur ce secteur sur la durée de la manifestation.

Il est conseillé que l'ensemble de ces personnes se désinfectent régulièrement les mains avec du gel hydro alcoolique.

Une personne est prévue pour l'affichage papier pour l'ensemble des participants.

Le secrétariat de la manifestation est assuré par la commission nationale avec son propre matériel, dans un local mis à disposition par l'organisateur. L'accès à ce local est limité aux membres de la commission nationale et personnes accréditées par l'organisateur.

Le secrétariat centralise les classements et procède à l'affichage des résultats et des classements.

## 3. ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

### 3.1 L'ADAPTATION TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

#### 3.1.1 L'ECHAUFFEMENT ET LA COMPETITION

Les nageurs ne se tapent pas dans les mains pour se féliciter et ne s'accrochent pas aux lignes d'eau après la course.

L'échauffement devra se faire par club et par ligne attribuée, ne pas mélanger les clubs dans les lignes.

Les nageurs devront venir masqués jusque devant les plots et prévoir un sac pour ranger leurs affaires.

#### 3.1.2 LE JUGEMENT / L'ARBITRAGE

Il est préconisé de réduire le nombre d'arbitres afin de faciliter la mise en place des mesures de distanciation, dans le respect du nombre minimum d'arbitres possible au regard du règlement sportif. Le port du masque est obligatoire pour les arbitres.

N.B : Tous les officiels devront être masqués durant toute la manifestation

Le juge arbitre pourra retirer son masque le temps du départ (coups de sifflet).

Le starter pourra retirer son masque le temps de dire « à vos marques ».

### 3.2 LE RESPECT DES GESTES BARRIERES ET LE COMPORTEMENT SPORTIF

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes est sanctionné ainsi par la commission technique :

- **1<sup>ère</sup> remarque** : avertissement ;
- **2<sup>ème</sup> remarque** : exclusion de la manifestation et obligation de quitter l'enceinte du complexe sportif.